



## BUDGET 2021

Le budget 2021 présenté en assemblée communale le 21 décembre 2020 est basé sur les quotités suivantes :

Revenu et fortune	2.1
Taxe immobilière	1‰
Taxe des chiens	CHF 60.- (liée à la modification cantonale)

### Service des eaux

Taxe de base par habitation	CHF 100.- + TVA
Consommation d'eau potable	CHF 2.20/m <sup>3</sup> + TVA
Eaux usées	CHF 3.70 + TVA
Forfait pour nouvelles constructions	CHF 300.- + TVA + CHF 100.- par étage pour immeubles
Taxe fédérale micropolluants	CHF 9.- par habitant, y compris enfants, inclus dans le prix au m <sup>3</sup>

### La taxe des ordures ménagères

Par ménage	CHF 40.-	
Plus par personnes physique	CHF 40.-	18 ans dans l'année
Personnes morales	CHF 90.-	bureaux et divers
	CHF 140.-	artisans, entrepreneurs, agriculteurs
	CHF 230.-	autres (usines)

Plus taxe au sac : 17 litres, 35 litres, 60 litres, 110 litres

Allocations de naissance CHF 500.- par nouveau-né

50 sacs poubelle de 35 litres par an pour enfants jusqu'à 2 ans offerts

Emoluments permis de construire selon règlement sur les émoluments

**Caisse communale, décembre 2020**